

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2018

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

Délibération n° DE-280618-063 : Rapport annuel 2017 - Contrat de concession de service public de la crèche Voltaire – Société People and Baby

Délibération n° DE-280618-064 : Rapport annuel 2017 - Contrat de concession de service public de la crèche Sémard - Société La Maison Bleue

Délibération n° DE-280618-065 Rapport annuel 2017 pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Société Spie Autocité

Délibération n° DE-280618-066 Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017

Juridique, Marchés Publics

Délibération n° DE-280618-067 Approbation du principe de la délégation de service public pour l'enlèvement le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, les deux-roues, les bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes

Délibération n° DE-280618-068 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de mobilier urbain et de panneaux de signalisation pour la voirie de La Garenne-Colombes

Délibération n° DE-280618-069 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels jetables pour les besoins des services de La Garenne-Colombes

II - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération n° DE-280618-070 Convention avec La Poste relative au fonctionnement d'une agence postale communale

Affaires scolaires

Délibération n° DE-280618-071 Organisation du temps scolaire au sein des écoles communales

III - Pôle Ressources

Ressources humaines

Délibération n° DE-280618-072 Modification de la délibération concernant les modalités d'organisation du système des Astreintes applicables au personnel communal

Délibération n° DE-280618-073 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la Fonction Publique Territoriale mise en œuvre par le CIG Petite Couronne

Délibération n° DE-280618-074 Conventions de mise à disposition individuelle d'agents entre l'Établissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense et la Commune de La Garenne-Colombes

Finances

Délibération n° DE-280618-075 Compte de gestion 2017 du trésorier municipal - Budget principal

Délibération n° DE-280618-076 Compte administratif 2017 - Budget principal

Délibération n° DE-280618-077 Compte de gestion 2017 du trésorier municipal - Budget annexe « ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n° DE-280618-078 Compte administratif 2017 - Budget annexe « ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n° DE-280618-079 Compte de gestion 2017 du trésorier principal - Budget annexe « parkings souterrains de la ville »

Délibération n° DE-280618-080 Compte administratif 2017 - Budget annexe « parkings souterrains de la ville »

Délibération n° DE-280618-081 Taxe locale sur la publicité extérieure : tarifs et exonérations

Délibération n° DE-280618-082 Tarifs des activités périscolaires, culturelles et de loisirs ambulants

IV – Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sport

Délibération n°DE-280618-083 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association de Football de La Garenne-Colombes

Délibération n°DE-280618-084 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Arts Martiaux Garennois

Délibération n°DE-280618-085 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association le Cercle d'Escrime Garennois

Délibération n°DE-280618-086 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association La Garenne Jeunesse

Délibération n°DE-280618-087 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Olympic Garennois Natation

Délibération n°DE-280618-088 Ajout d'un nouveau spectacle au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2018-2019 et fixation de son tarif

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération n°DE-280618-089 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières - année 2017

Délibération n°DE-280618-090 ZAC des Champs-Philippe – Acquisition des lots 8 et 10 (deux caves) et 50 (un appartement) relevant de la copropriété sise 33 Boulevard National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Mme Issaad

Délibération n°DE-280618-091 ZAC des Champs-Philippe – Propriété sise 90bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes – Acquisition amiable auprès de Madame Constantin

Délibération n°DE-280618-092 ZAC des Champs-Philippe – Propriété sise 90bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes – Acquisition amiable auprès de Madame Françoise Legendre et Monsieur Michel Legendre

Délibération n°DE-280618-093 Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 et 21 dépendant de la copropriété du 35 rue de l'Aigle, des lots 19 et 39 dépendant de la copropriété du 1/11 rue Yves Le Caignard et des lots 14 et 20 dépendant de la copropriété du 5bis rue du Transvaal – Prorogation du délai de condition résolutoire

Délibération n°DE-280618-094 Avenant n° 1 de prolongation à la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Délibération n°DE-280618-095 Avis sur le projet de décret relatif aux périmètres d'intervention de l'établissement public Paris La Défense et modifiant le périmètre de l'opération d'intérêt national de La Défense

Délibération n°DE-280618-096 Secteur « PSA-RATP-Charlebourg » - Approbation du programme et du coût des équipements publics

Voirie, espaces verts

Délibération n°DE-280618-097 Ile-de-France Mobilités – Concession de service public de mise à disposition de vélos à assistance électrique de longue durée

VI – Divers

Décisions

Remerciements

Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 10, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

J'ai reçu les délégations de vote suivantes : M. Dransart à Mme Gaillabaud, M. Butet à M. Ballin, M. Pinta arrivera à la fin de sa consultation, mais en attendant Mme Juvin-Marleix a sa procuration, Mme Caullery à M. Robail, M. Citerne à M. Zaccaropoulos, Mme Michelet à M. Dagrass, Mme Marques da Silva à Mme Legendre, Mme Bordet à Mme Gamblin, Mme Luciot à Mme Paillard, M. Autain à Mme Routier, M. Martin-Chauffier à M. Grenard, M. Duclos arrivera en retard et, en attendant, donne pouvoir à Mme Courty.

Il nous faut un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2018

M. le Maire

Avez-vous des remarques à formuler sur la dernière réunion ?

M. Conway

Je veux rappeler qu'au début de la séance du mois dernier, j'avais attiré votre attention sur les délais de convocation des conseils municipaux. Vous évoquez là un imprévu, cela arrive, mais, encore une fois, pour cette séance, nous avons été informés de la date 5 jours avant, toujours le délai légal.

Vous m'aviez répondu par question orale - là où je ne peux répondre - et m'aviez affirmé que les autres communes agissaient exactement comme nous. En séance, je vous ai donné les faits et je vous ai peut-être pris au dépourvu, vous n'aviez pas répondu, je voudrais savoir si, à la lecture de cette séance, existe l'espoir que ce changement intervienne pour les prochaines séances.

M. le Maire

Nous ferons au mieux en fonction des impératifs des uns des autres, des services en particulier, et de notre capacité à vous envoyer en temps les documents.

Comme vous le savez, c'est une chose de convoquer le Conseil municipal, mais la convocation n'est valable que si on l'accompagne de la communication, de l'entièreté des documents. Lesquels ne sont pas toujours prêts. C'est la raison pour laquelle nous jouons sur ces délais dont vous vous plaigniez, je le comprends. Nous préférierions tous être informés plus tôt. Cependant, nous avons une question liée à l'impératif que nous nous donnons d'avoir des dossiers parfaitement remplis pour que vous puissiez correctement travailler.

Il est vrai que certains conseils municipaux travaillent différemment, peut-être en étant plus légers sur la qualité de l'information qu'ils donnent. Nous concernant, c'est le choix que nous avons retenu.

Par ailleurs, je vous disais que, demain, dans la journée, vous recevrez une convocation pour jeudi prochain. Cela a été décidé aujourd'hui, je vous l'indique maintenant.

Nous devons voter.

M. Conway

Je rappelle la distinction faite dans les autres communes quant à cette demande que nous formulons aujourd'hui, entre la convocation, les documents complets et calés pour la séance et le fait de bloquer des dates. Le fait, simplement, d'annoncer à Courbevoie comme à Bois-Colombes, pour cette dernière, c'est fait pour l'année, les dates de séance et de caler après l'envoi des pièces en temps et en heure, c'est ce que nous souhaitons obtenir de votre part.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Pour donner un exemple, nous avons programmé une réunion au niveau de notre liste.

M. le Maire

Vous voulez dire vous deux, vous avez organisé une réunion entre vous deux.

M. Conway

Non, dans notre liste, vous le saviez, nous étions 35. Cette réunion était programmée ce soir. Nous avons appris vendredi à 21 heures que le Conseil municipal avait lieu ce soir, nous avons donc dû reprogrammer notre réunion hier.

Si vous pouviez comprendre ce point, je pense que nous n'avons pas à subir des impondérables, purement d'ordre organisationnel, de votre part.

M. le Maire

Nous passons au vote du procès-verbal. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous prie de noter que nous retirons le point 093 sur la cession à la SEM de La Garenne-Colombes d'un certain nombre de lots de copropriétés que la Ville avait acquises.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

Délibération n°DE-280618-063 : **Rapport annuel 2017 - Contrat de concession de service public de la crèche Voltaire - Société People and Baby**

Délibération n°DE-280618-064 : **Rapport annuel 2017 - Contrat de concession de service public de la crèche Sémard - Société La Maison Bleue**

M. le Maire

Mme Bordet était en charge de ce point. Je le présente donc. Ce sont les rapports annuels 2017 sur les contrats de concession de service public des crèches Sémard et Voltaire. Ce sont des « marronniers ». Avez-vous des questions particulières ? Je pense que cela a été présenté en CCSPL.

Nous prenons acte. Ce n'est pas un vote.

Des remarques particulières qui n'auraient pas été formulées en CCSPL ?

M. Conway

Simplement pour rappeler que même si c'est présenté en commission consultative des services publics locaux ou en commission, etc., un public assiste au Conseil municipal. Cela ne dispense pas de saisir l'opportunité pour présenter ce que vous appelez « des marronniers », mais qui peuvent susciter des commentaires utiles à tous.

M. le Maire

Merci beaucoup. D'ailleurs, je crois que vous n'étiez pas à la CCSPL...

Avez-vous les uns et les autres des questions ?

Mme Courty

J'étais présente à la CCSPL, mais j'ai un problème logistique. Les documents, jusqu'à présent, mais cela évoluera, sont transmis en disque et mon équipement informatique ne lit pas les disquettes. Je le répète depuis longtemps.

J'ai pu, avec les documents du Conseil municipal, regarder plus en détail, et sur la slide 40 de la présentation People and Baby, sauf si un fait m'échappe, je ne comprends pas l'écart entre le budget prévisionnel 2017 et le réel puisque, sur quasiment tous les postes, les montants vont du simple au double, à l'exception de la projection d'excédent à peu près proche de ce qui était budgété, sinon nous sommes sur des écarts énormes et que je ne m'explique pas.

M. le Maire

Slide 40, le budget exercice réel ? Ne s'agit-il pas d'années partielles ?

Ce qui devrait vous rassurer c'est que, sur la slide 41, figurent le réel 2016 et celui de 2017, le n et le n-1, c'est strictement identique.

Mme Courty

Pour l'attention du public, puisque c'est une remarque positive, les rapports présentés, par rapport aux années précédentes témoignent d'une meilleure qualité. Ils sont beaucoup plus clairs et structurés dans leur description et on sent que le pilotage et le développement du projet décliné en ressortent mieux.

C'est également encourageant parce que, comme l'avait exprimé M. Montagnon dans le passé : « *Si nous sommes attachés à un service de crèches en régie comme format principal, la mixité des deux services semble intéressante pour offrir des contextes d'émulation et de progression respectifs que la Ville semble accompagner* ».

M. le Maire

Merci pour ces paroles encourageantes.

Monsieur Campion ?

M. Campion

Le budget prévisionnel 2018 est présenté avec un déficit relativement fort.

Par ailleurs, sur la deuxième DSP, je me suis aperçu - au dernier moment, je l'avoue - qu'il n'y avait pas le bilan financier. Le titre figure, mais pas les bilans. Cela pourrait expliquer le taux d'occupation financier uniquement de 80 %

Sur cette deuxième délégation, peut-on détailler ce qui explique le taux, en l'occurrence, relativement faible ?

M. le Maire

Sur la première question, vous devez faire référence à la diapositive 42. Nous sommes sur un prévisionnel, par définition, avec 30 000 euros, soit 2,5 % de la masse, ce qui est, à mon avis, dans la marge d'erreur. Comme c'est un prévisionnel, nous aurons peu ou prou un réel 2018 identique à celui du n-1, dans la première colonne.

Je n'ai pas bien compris votre seconde question.

M. Campion

Sur la deuxième DSP Sémard, il n'y a pas de bilan financier dans le document remis ou en tout cas dans celui que j'ai reçu.

M. le Maire

Nous regarderons et vous transmettrons les éléments.

M. Campion

Un commentaire sur le taux d'occupation assez faible de Sémard...

M. le Maire

Il est à 70 %, je crois.

M. Campion

À 80 %, pour le financier.

M. le Maire

Vous savez que, cette année, Sémard a eu quelques difficultés que nous avons contribué à régler. C'est une année extraordinaire, au sens où elle sort de l'ordinaire, et nous devrions retrouver un taux d'occupation normal.

Mme Courty

Une autre interrogation : on avait évoqué, concernant les crèches, le fait d'encourager des accueils ponctuels et, potentiellement, dans l'urgence. Je crois que c'est géré en partie par le CCAS. Les crèches en DSP y contribuent-elles ? Le rapport de People and Baby évoque « une fréquentation occasionnelle », donc a priori, ce qui n'est pas 5 jours par semaine. Par conséquent, contribuent-elles à l'effort de développer un accueil d'urgence ?

M. le Maire

Je crois même que le contrat stipule qu'elles doivent participer à l'effort communal d'accueil d'urgence, en particulier.

Cela fait partie du règlement communal.

Pas d'autres remarques ?

Délibération n°DE-280618-065 Rapport annuel 2017 pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Société Spie Autocité

Délibération n°DE-280618-066 Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017

M. le Maire

Ces deux points ont été confiés à Jean-Pierre Hervo.

Nous prenons acte.

Jean-Pierre Hervo, y a-t-il des questions sur ces deux points ou l'un des deux ? Non.

M. Conway

Cette année, le rapport de Spie Autocité est particulièrement succinct par rapport aux autres années, en termes de développement.

Je pense que c'est l'occasion pour vous, Monsieur Hervo, de faire un point de l'état d'avancement de la construction du parking sur la place.

M. le Maire

Quant à l'état d'avancement, il suffit d'aller sur la place pour s'apercevoir que la construction du parking avance et que nous sommes à la moitié de l'ouvrage. Lequel basculera dans ses travaux, de la gauche à la droite de l'église quand on la regarde, pour s'achever autour de mai 2019. Sera ensuite conduit un travail sur la voirie jusqu'en décembre 2019.

M. Hervo

Si vous étiez venu à la CCSPL, ce sont les questions que l'on m'a posées et auxquelles j'ai répondu.

Nous respectons strictement les temps du planning et nous sommes dans la phase de basculement de l'ouest vers l'est et inversement, pour le marché.

La partie la plus acrobatique commence et devrait se terminer fin août, avec une redistribution de la surface, pour les commerçants du marché, inversée par rapport à la situation que nous avons connue et un achèvement du parking, comme vient de le dire M. le Maire, au printemps prochain avec une mise en service intervenant plus tôt que l'achèvement des travaux de surface puisque dès qu'il sera terminé, le parking sera mis en service.

M. le Maire

Pas d'autres questions ? Merci.

Nous prenons acte de ces deux rapports.

M. Conway

Concernant celui de la commission consultative, le règlement intérieur est-il voté en Conseil municipal ?

M. Hervo

Il l'est par la commission elle-même et a été amendé, lors de la dernière séance, sur deux points pour sortir du champ de compétence de la commission ce qui l'a été du champ de la commune, à savoir notamment les ordures ménagères.

Il a été amendé également sur le point de la possible dématérialisation des documents de la CCSPL pour ceux qui le souhaiteraient.

Nous avons demandé à chacun de donner ses coordonnées informatiques pour les membres qui souhaiteraient recevoir les documents de façon entièrement dématérialisée.

Juridique, Marchés Publics

Délibération n°DE-280618-067 Approbation du principe de la délégation de service public pour l'enlèvement le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, les deux-roues, les bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Il s'agit du rapport de M. Dransart sur le principe de DSP pour la fourrière.

Comme vous le savez, nous avons un contrat ; lequel arrive à échéance. Il convient donc que vous m'autorisiez à reconduire le principe de passer en DSP l'enlèvement d'un certain nombre de véhicules, des deux-roues aux plus de 3,5 tonnes.

C'est la première fois que nous en parlons. Nous en reparlerons le jour où nous désignerons. Nous sommes là au début de la procédure.

Des remarques particulières ? Non.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Délibération n°DE-280618-068 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de mobilier urbain et de panneaux de signalisation pour la voirie de La Garenne-Colombes

M. Hervo

Il s'agit de relancer le marché de fourniture de mobiliers urbains, arrivé à échéance, et de créer un lot n° 2 pour traiter de la même façon l'acquisition des panneaux de signalisation de police, jusque-là achetés au coup par coup, donc probablement dans des conditions non optimales.

La consultation a eu lieu. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 14 juin dernier. Les critères de jugement sont rappelés dans le rapport que vous avez sous les yeux :

Pour le lot n° 1, les mobiliers urbains, la Société Ingénia s'est avérée la plus avantageuse et, pour le lot n° 2, avec cette nouveauté quant aux panneaux, l'offre de la Société Lacroix Signalisation, l'une des sociétés à laquelle nous achetions assez fréquemment des panneaux, s'est avérée être la plus avantageuse.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés avec ces deux sociétés. Il s'agit évidemment de marchés à bons de commande sur la base de bordereaux de prix unitaires.

Merci.

M. Champion

Sur le lot n° 2, vous n'aviez pas inscrit de critères environnementaux et, d'ailleurs, certains qui sont sous-missionnés y ont répondu quand même sur la partie peinture.

Pour une prochaine fois, il serait bon de rajouter ce critère d'autant que les intéressés y répondent d'eux-mêmes maintenant.

M. Hervo

Vous avez raison.

M. Conway

En commission d'appels d'offres, j'avais indiqué la boutade suivante : « le volume de panneaux de signalisation devrait augmenter si on prend soin de baliser correctement les pistes cyclables dans La Garenne... ». J'en profite pour rappeler que ce dossier dure depuis des années et qu'il ne progresse pas suffisamment vite à mes yeux.

M. le Maire

« À vos yeux », il faut regarder... À votre goût, peut-être, mais à vos yeux, je vous assure que cela avance

M. Conway

C'est une expression française !

M. le Maire

Je trouve qu'on avance. Cela étant, on peut toujours faire mieux en tout, mais nous avons d'une manière assez significative, sous la haute autorité de Jean-François Dransart, augmenter le nombre de voies, non pas ouvertes à la circulation des cyclistes puisque c'est le cas pour toutes, mais sécurisées, en particulier dans le contresens.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Pour le point suivant, c'est M. Perrée à propos de produits d'hygiène et d'entretien.

Délibération n°DEQ80618-069 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels jetables pour les besoins des services de La Garenne-Colombes

M. Perrée

Il s'agit d'un appel d'offres concernant les produits d'hygiène et de matériel jetables pour les besoins des services de La Garenne-Colombes.

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois, donc 4 ans.

Les montants unitaires annuels sont de 0 à 50 000 euros pour le premier lot, de 0 à 50 000 euros pour le deuxième, de 0 à 40 000 euros pour le troisième et de 0 à 30 000 euros pour le quatrième lot.

La commission d'appels d'offres s'est tenue le 14 juin 2018. Les produits ont été testés par les quatre structures suivantes : la maternelle et l'élémentaire Renan et les crèches Bonal et Verdun. C'est la société SDHE, Société de Distribution d'Hygiène et d'Essuyage, qui a remporté les lots.

On demande à M. le Maire de signer cet appel d'offres à cette société.

M. le Maire

Des questions à M. Perrée ?

Oui, Monsieur Champion ?

M. Champion

Je félicite M. Perrée puisque, dans l'appel d'offres, non seulement, le pourcentage environnemental est significatif, mais les questions sont spécialement pertinentes, à la fois sur la nature chimique des produits, leurs contenants et le mode de transport de ces produits.

J'attire votre attention sur certaines réponses voulant faire un peu trop sur l'environnement, c'est simplement le respect de la réglementation. J'ai lu, dans les appels d'offres, des respects sur la directive transport ou sur la réglementation Reach ; il s'agit simplement d'appliquer la loi.

Pour autant, félicitations, Monsieur Perrée !

M. le Maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo, Monsieur Perrée, de cette unanimité !

II - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération n°DE-280618-070 Convention avec La Poste relative au fonctionnement d'une agence postale communale

M. De Boutray

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'étoffer le quartier des Champs-Philippe d'un espace de service public en complément de ce qui existe déjà : le collège, le lycée, un espace jeunesse, un groupe scolaire.

L'objectif est donc de créer un nouvel espace qui aura deux vocations : la première, d'assurer des services d'accueil au public tels qu'ici, du type recensement, acte de naissance et de mariage, inscription scolaire et pré-inscription en crèche, et la deuxième, en lien avec La Poste qui a une forte volonté de développer ces réseaux dans les centres-villes et qui propose un partenariat avec nous pour ouvrir une agence postale commune aux services de la Ville.

Cette agence serait mise à disposition des administrés 5 demi-journées par semaine du lundi au vendredi. La convention jointe dont vous avez peut-être pris connaissance reformule exactement les rôles et missions de chacun.

Quelques ordres d'idée, l'agence postale concernera l'affranchissement, les ventes de produits : timbres, enveloppes préimprimées, des dépôts d'objets, de procurations et une borne en libre-service donnera accès à tous les services proposés par la Ville.

Je vous propose de donner l'autorisation à M. le Maire de signer cette convention entre La Poste et nous-mêmes, la Ville.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Ghislain.

Madame ?

Mme Courty

Nous voterons pour cette délibération. Néanmoins, en la lisant, une phrase nous a fait un peu tousser : « sachant la volonté de La Poste d'adapter en permanence son réseau en privilégiant la multiplicité des points de contact au sein de la Ville ». Quand on sait ce qu'il se passe dans le département, avec la fermeture, en deux ans, de 20 % des bureaux de poste et le cas de la gare des Vallées, nous trouvions la phrase quand même inappropriée et nous souhaitons profiter de cette délibération pour revenir sur le cas de la fermeture du bureau des Vallées puisque vous étiez convenu, Monsieur le Maire, lors de la question orale du 29 mars dernier, de nous tenir régulièrement informés sur le devenir de ce bureau, sans doute sur la fermeture, mais aussi quant aux alternatives mises en place pour les usagers et, notamment, la collaboration avec un commerçant pour reprendre certains services.

M. le Maire

Merci.

M. Champion

C'est une initiative assez pragmatique et peut-être pourrions-nous, dans la suite de ce qui disait Anne-Gaëlle, prévoir la même option pour les quartiers des Vallées, son symétrique. Cela pourrait être une solution à proposer à La Poste afin d'adapter l'offre et cela apporterait une sorte de solution aux deux quartiers les plus périphériques de la Ville.

Mme Naturel

Je me joins aux remarques de mes collègues. Je vous félicite pour cette ouverture de mairie annexe que nous demandions autant sur les programmes municipaux que de la part de la population.

Toutefois, cela va démarrer. M. Hervo pourrait nous préciser ce qui a été dit en Conseil de quartier aux Champs-Philippe. C'est là le démarrage, des adaptations seront certainement à prévoir en fonction de comment cela se passe, en particulier, sur l'ouverture du samedi, comment suppléer au fait que c'est fermé et trouver d'autres moyens pour le courrier.

Évidemment que certains services comme l'état civil, etc. ne sont pas envisageables du fait des contraintes administratives sur cette mairie annexe, mais ce sera un plus pour les habitants de ce quartier, afin de les désenclaver et leur permettre de créer une vie de quartier aux Champs-Philippe.

En revanche, la fermeture prévue de La Poste des Vallées est à déplorer parce que nous en viendrons au même problème à long terme.

Je vous remercie.

M. De Boutray

Sur le premier point à propos duquel vous trouvez qu'il y a divergence entre des bureaux qui ferment et la volonté de La Poste de s'implanter au travers d'agences postales de ce type, j'aurais tendance à dire que cette implantation est une conséquence de ce qui se passe. Ce sont des ouvertures plus légères, des points relais.

C'est là, au contraire, une démarche satisfaisante de La Poste et probablement moins lourde en termes de gestion puisque nous en assurerons l'accueil au travers de nos équipes. Je pense que La Poste a plutôt intérêt à travailler son maillage au travers de petites agences de ce type-là et à fermer les gros bureaux qui ne désengorgent pas et qui, finalement, donnent plus souvent lieu à des sentiments « d'anti-Poste » de personnes qui ne veulent pas faire la queue ou autres.

Cette agence constituera une alternative pour désengorger le reste.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question ? D'autres remarques ?

Je vous en prie.

M. Conway

Je rejoins le commentaire de M. De Boutray, notre commune, dans ce contexte, fait le meilleur choix possible pour justement répondre à ce besoin sur les Champs-Philippe.

Il n'empêche qu'il ne faut pas baisser la garde sur Les Vallées.

M. le Maire

Bien sûr, nous sommes tous d'accord et nous y travaillons pour faire en sorte d'avoir aux Vallées une localisation, si la fermeture était confirmée, par exemple, dans un des supermarchés situés dans le quartier.

C'est un sujet.

Nous passons au vote. Merci, Monsieur De Boutray.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Affaires scolaires

Délibération n°DEQ80618-071 Organisation du temps scolaire au sein des écoles communales

Mme Fommarty

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme vous le savez, la ville de La Garenne a dû passer en septembre 2014, suite au décret Peillon, modifié par le décret Hamon ensuite, à un rythme scolaire différent puisque nous étions obligés d'avoir trois matinées d'école et trois après-midi, grâce à la modification Hamon.

En juin 2017, un nouveau décret a donné aux maires des villes la possibilité de revenir sur la semaine de 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi, donc 8 demi-journées sur 4 jours.

Après concertation avec les parents d'élèves, les conseils d'école de la Ville se sont prononcés à l'unanimité sur un retour à 4 jours en janvier prochain.

La commune a déposé un dossier auprès de la Direction académique pour un retour à la semaine de 4 jours. Sa demande a été acceptée en avril. L'école aura donc lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30. Le mercredi sera géré par la mairie avec le matin, des modules de découverte puisque ceux organisés le vendredi seront déplacés au mercredi matin. L'après-midi du mercredi restera sous la forme d'un centre d'accueil et de loisirs, avec différentes activités comme c'est le cas actuellement.

Je vous demande de voter pour que la présente délibération permette aux écoles de La Garenne-Colombes de revenir sur une semaine de 4 jours en septembre ?

M. le Maire

Des questions à Mme Fommarty ?

Madame, Monsieur ?

Mme Courty

Après une longue hésitation, nous voterons pour cette délibération. Cependant, ce vote s'accompagne de nombreux regrets par rapport à la mise en œuvre, à l'historique de la réforme des rythmes scolaires et à l'évolution sur la commune. D'abord parce qu'au moment de la réforme, avec la loi de la refondation de l'école et la réorganisation du temps scolaire, les premières réactions de la Ville ont été une grande frilosité et beaucoup d'oppositions qui ont réduit cette mesure à une contrainte budgétaire voire une ligne comptable supplémentaire. Nos arguments alors, nos propositions et notre enthousiasme avaient été largement ignorés et critiqués.

De manière progressive, dans la configuration qui était celle de La Garenne sur les cinq matinées et le choix du vendredi après-midi, la programmation des ateliers découverte est progressivement montée en puissance et s'est consolidée. Nous regrettons que le choix et le recours à des prestataires extérieurs privés aient pu être privilégiés. Néanmoins, un véritable intérêt et un attachement des familles aux ateliers proposés ont vu le jour, attachement que la Ville a accompagné.

Aujourd'hui, la Ville fait le choix, à l'issue de la consultation, d'un compromis qui est, certes, salubre, mais qui porte quand même sa part d'insatisfaction, avec le regret de l'abandon des cinq matinées d'apprentissage qui semble être quand même la voie la plus respectueuse des rythmes chronologiques de l'enfant et la satisfaction de voir, néanmoins que, finalement, la mise en place des ateliers a représenté une expérience riche et enrichissante pour la Ville qui a le souci de les maintenir avec l'apprentissage des langues, notamment. Toutefois, elle ne profitera pas à tous les enfants, même si les formules instaurées sont suffisamment incitatives et souples pour encourager un maximum de familles à y inscrire leurs enfants.

Notre vote salue donc l'évolution positive sur le dossier qui est encourageant, même si nous aurions pu faire mieux si l'adhésion avait été plus immédiate.

Cette formule de compromis trouvée, nous l'espérons, permettra à la Ville de continuer de bénéficier de subventions pour ses efforts de programmations périscolaires puisque Mme Fommarty nous a parlé du plan mercredi et que nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame.

Monsieur, je vous en prie.

M. Champion

Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission. Nous trouvons que le système proposé est meilleur que le précédent. Sans faire de théorie sur les 4 ou 5 jours, avoir des modules de langue le mercredi matin me paraît plus intéressant que le vendredi après-midi et permet une organisation de l'école pour d'autres activités, beaucoup plus simple. Je pense à celles de piscine et autres.

Nous trouvons la précédente version moyenne, pour être franc ; celle-là nous paraît très bien et nous voterons pour.

M. le Maire

Merci de ces compliments.

Par d'autres remarques ?

Je vous dis simplement que la loi, soi-disant de refondation de l'école, adoptée il y a de cela maintenant 3 ans, n'a pas porté ses fruits à tel point que l'actuel gouvernement a décidé de lancer ces dispositions. Ce qui montre, probablement, que cela ne fonctionnait pas aussi bien qu'on a pu le prétendre il y a 3 ans.

À La Garenne-Colombes, nous avons fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Cela nous permettra également, comme Anne l'a dit, de renforcer l'initiative que nous avons lancée dès cette année quant à permettre à tous les enfants du primaire, en plus des enseignements donnés dans le cadre de l'Éducation nationale, de pratiquer des langues vivantes. C'est organisé par la Ville avec la possibilité, au choix, d'une ou de deux langues vivantes. L'anglais a évidemment le vent en poupe, mais nous ouvrirons à d'autres langues dans les années à venir et avons même prévu avec Anne de soumettre une proposition, dès l'année prochaine, en CM2, d'initiation au latin.

Enfin, nous lancerons l'année prochaine, dans le cadre du mercredi, ce qui est en lien, forcément, avec les programmes scolaires, des modules spécifiques d'histoire de la civilisation française et européenne où on réapprendra aux enfants une histoire chronologique. Ce sera lancé l'après-midi dès l'année prochaine.

La Garenne profite du retour aux 4 jours et d'avoir les enfants le mercredi, pour conduire une vraie politique en complément de celle de l'Éducation nationale extrêmement volontariste qui s'ajoute, comme vous le savez, à notre politique de soutien scolaire auprès des enfants qui en ont besoin, au travers d'Academia généralisé à tous enfants de la commune.

Avez-vous d'autres questions ? Peut-on passer au vote ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Nous avons maintenant trois délibérations successives menées de main de maître par Monique Raimbault.

III - Pôle Ressources

Ressources humaines

Délibération n°DE-280618-072 Modification de la délibération concernant les modalités d'organisation du système des Astreintes applicables au personnel communal

M. le Maire

Vous avez la parole. D'abord le système des astreintes.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Concernant les astreintes de communication, pour répondre au besoin de la collectivité, cette organisation du système d'astreintes votée lors du Conseil municipal du 30 juin 2017, doit évoluer en y intégrant les missions de communication, notamment pour gérer les situations d'urgence telles que les aléas climatiques et les questions relatives à la sécurité des lieux et des personnes.

Les personnes concernées par ces astreintes seront le responsable du service Communication, mais aussi les agents du service. Les modalités mises en œuvre sont à l'identique de celles adoptées pour les services d'astreinte de la Ville.

Je vous remercie et vous demande d'approuver cette modification d'organisation.

M. le Maire

Des questions ? Pas de question.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération n°DE-280618-073 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la Fonction Publique Territoriale mise en œuvre par le CIG Petite Couronne

Mme Raimbault

La loi du 18 novembre 2016 prévoit, à titre exceptionnel et pour une durée de 4 ans maximum, que les recours contentieux puissent être soumis à une médiation préalable obligatoire. L'objectif de la MPO est de parvenir, avec l'aide d'un tiers de confiance, à une solution amiable fondée en droit et en équité, favorisant un traitement plus rapide et moins onéreux des litiges de décision administrative uniquement, que vous avez sur votre rapport, de l'ordre de sept points.

La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux. La médiation est assurée par un agent du CIG et se termine, soit par l'accord des parties, soit par un constat d'échec. Auquel cas, le recours sera reconduit.

Si on décide de bénéficier de cette mission expérimentale, une participation financière de 37 euros est prévue par saisine du médiateur et une somme de 85 euros par réunion de médiation supplémentaire.

Je vous remercie.

M. le Maire

Des questions à Monique ou pas ?

M. Campion

Oui. Finalement, nous approuvons l'idée d'expérimenter la médiation, mais sur les sept points que vous citez, quel est le niveau actuel de contentieux des agents de la mairie ?

Mme Raimbault

Nous vous ferons parvenir leur nombre exact.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération n°DE-280618-074 Conventions de mise à disposition individuelle d'agents entre l'Établissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense et la Commune de La Garenne-Colombes

Mme Raimbault

Les trois conventions provisoires de mise à disposition de services correspondant aux compétences transférées à l'EPT POLD arrivant à échéance le 30 juin, donc demain, il convient dès lors de régler le cadre de la situation des agents dont la fonction relève pour partie ou dans sa totalité, à des compétences transférées.

Pour les agents de la Ville, il s'agit de conventions de mise à disposition à titre individuel et non transférées, les agents étant affectés à moins de 50 % sur les compétences de POLD.

Ce sont peu de changements pour la Ville. On parle de mise à disposition de personnes et non de services.

M. le Maire

Des questions ?

Je vous en prie.

M. Campion

Comme nous reconduisons cette convention, avons-nous un bilan après 2 ans de comment cela s'est passé ? A-t-on surestimé ? Sous-estimé ?

M. le Maire

Non. Nous l'avons fait à l'économie puisque, comme vous le savez, il y a un fort doute, plutôt une inconnue, sur l'évolution institutionnelle. Nous ne nous sommes pas engouffrés dans le système d'emblée parce que, peut-être que les EPT disparaîtront dans les mois qui viennent. Nous sommes donc dans une sorte de limbe administrative ou plus exactement de limbe politique parce que, administrativement, nous savons ce que nous avons.

Pas d'autre question ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Finances

Délibération n°DE-280618-075 Compte de gestion 2017 du trésorier municipal - Budget principal

M. le Maire

Voilà arrivé le grand moment où je vais laisser la présidence à Yves Perrée, l'excellentissime Yves Perrée, pour le compte financier puisque « Tout est dans tout et réciproquement » comme disait Pierre Dac.

Non que je ne veuille pas assister à, mais la tradition veut que je n'assiste pas au débat, je le pourrai, mais j'en profiterai pour aller boire un verre d'eau !

Je vous laisserai ensuite délibérer et voter ou pas, j'espère que oui, les différents comptes administratifs.

Monsieur Perrée, vous avez la parole, la présidence et j'imagine que vous ordonnerez tout cela rapidement à M. Ballin.

M. Perrée

Il s'agit du compte de gestion 2017 du trésorier municipal pour le budget principal.

Évidemment, je donne la parole à Jean-Philippe Ballin qui se fera un plaisir de nous expliquer tout cela.

M. Ballin

Comme chaque année, nous voterons un certain nombre de documents concernant la clôture des comptes de l'année 2017 et comme chaque année, vous le savez tous, mais je le répète chaque fois, la trésorerie municipale est en charge du paiement et de la réception de l'argent pour la mairie. Aucune mairie ne paie ou ne reçoit de l'argent directement. Ce qui implique que le comptable de la trésorerie publique croise les éléments reçus de la Ville, avec ceux budgétaires qu'on lui présente, et les comptes administratifs.

Le premier point consiste à valider le fait que le compte de gestion du trésorier municipal est exactement identique à notre budget principal arrêté en 2017, ce qui est le cas pour le budget principal, premier point qu'il nous faut voter.

Je pense que nous les voterons un par un.

M. Conway

Une remarque que j'ai déjà formulée les années précédentes : je constate que le document visé par la trésorerie municipale date du 1^{er} mars et je regrette que le Grand Livre des comptes et les chiffres de 2017 ne soient remis que quelques jours avant la séance alors qu'ils représentent des volumes.

Encore une fois, je souhaiterais que vous ayez le souci de mettre les conseillers municipaux d'opposition en situation de travailler correctement ces dossiers-là.

M. Perrée

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ? Non.

Vous voulez que nous le votions point par point ?

M. Ballin

Oui.

M. Perrée

Alors qui est contre ce premier point de compte de gestion ?

M. Pinta entre en séance. Bonjour Monsieur, très heureux de vous voir.

S'agissant du premier point « compte de gestion du trésorier principal », des avis contre ? Des abstentions ? 3. Qui est pour ? Le reste.

Merci beaucoup.

Quant au point suivant, il s'agit du compte administratif 2017 pour le budget principal.

Délibération n°DE-280618-076 Compte administratif 2017 - Budget principal

M. Ballin

Cette année, la clôture de l'exercice, son résultat en tant que tel, juste le réalisé, montre, pour une fois, un déficit de 2,4 millions d'euros, 9,7 millions d'euros en fonctionnement et -12 millions d'euros en investissement. C'était ce qui était prévu d'année en année, mais c'est une première.

Le résultat global cumulé est toujours positif de 9,659 millions d'euros, mais en nette baisse par rapport à l'an dernier à presque 12 millions d'euros, tout simplement parce que les investissements sont de plus en plus réalisés au fil du temps. Vous savez que nous avons pris du retard sur nos projets et autres, nous commençons à délivrer de plus en plus avec un taux de réalisation très intéressant, ce qui contribue à faire diminuer l'excédent cumulé les années passées.

Si nous rentrons dans le détail de la section de fonctionnement, son exécution fait apparaître une baisse des dépenses de 500 000 euros, une progression des recettes de 1,2 million d'euros. Comme toujours, ce sont plutôt de bons résultats et, bien sûr, il en résulte une amélioration de notre ratio dépenses/recettes, toujours hors recettes liées à la ZAC puisque tout ce qui est présenté est, en général, apuré des éléments de cette dernière.

Les dépenses de fonctionnement, hors mouvement d'ordre, se sont élevées à 42,8 millions d'euros, soit une exécution de nos crédits à 95,7 %. Nous avons 94 % en 2016, nous avons donc réalisé quasiment tout ce que nous avons voté.

De manière générale, les charges à caractère général sont globalement stables. Cette stabilité résulte, toutefois, d'un équilibre entre des baisses et des hausses. Par rapport à 2016, il faut noter que la Ville économise environ 100 000 euros de reliquats, donc de dépenses liées à la compétence de collecte des ordures ménagères.

Par ailleurs, les dépenses d'électricité diminuent d'environ 260 000 euros de par un effet régularisation d'arrivée de factures que nous avons en 2016 et pas en 2017, par la conclusion de nouveaux marchés, notamment celui de gaz, et par la généralisation progressive de l'éclairage public au led.

En revanche, ces dernières progressent aussi, mais suite à la hausse des effectifs scolaires et périscolaires, tout ce qui est cantines, écoles, accueil de loisirs, séjours, et aussi en raison de l'engagement de la Ville en faveur de l'éducation, tout ce qui est modules de découverte,

soutien scolaire, de la culture (programme de théâtre), ou du cadre de vie, tout ce qui est vidéoprotection, stationnement, propreté, d'où une augmentation logique des dépenses par rapport à ces engagements que nous avons pris.

Les charges de personnel progressent de 300 000 euros. Les élections jouent, rajoutant 87 000 euros. Sans ces dernières, ce sont 300 000 euros, donc également une hausse des dépenses. Plus marquée que les années précédentes, elle reflète l'engagement de la Ville en matière de renforcement de la sécurité publique et en faveur également de la petite enfance.

Tout ce qui est chapitre 14 est en recul de 600 000 euros, conséquence du passage de la Ville sous le seuil de contribution. D'une année sur l'autre, nous payons ou pas. C'est toujours pareil.

Sur les autres charges de gestion courantes, tout ce qui est subventions aux associations, ce sont 1,6 million d'euros, pour le CCAC : 500 000 euros, les dotations obligatoires comme les sapeurs-pompiers : 470 000 euros, les écoles privées : 205 000 euros et nous avons la baisse des charges de gestion courante due au FCCT, nul cette année en vertu du pacte financier de 2017.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 53,4 millions d'euros.

Au chapitre 70, si nous rentrons plus dans le détail, la progression est assez forte, le produit des services est de 350 000 euros. Cette progression s'explique principalement par les recettes supplémentaires liées au développement de la programmation du théâtre et à la hausse de fréquentation des services périscolaires (cantines, séjours) avec, en contrepartie, des dépenses, certes, mais aussi des recettes.

Le chapitre 73 fiscalité progresse de 1,1 million d'euros. Cette croissance est principalement due au dynamisme exceptionnel des droits de mutation, ce que, malheureusement, on ne prévoit pas. D'une année sur l'autre, cela évolue de manière assez erratique. Cette année est assez bonne et assez exceptionnelle.

Le reste du dynamisme est porté par les droits de voirie, chantiers, déménagements, terrasses, stationnement et de la fiscalité directe.

La fiscalité directe justement (taxe d'habitation, taxe foncière, TOM) progresse seulement de 170 000 euros. C'est une progression, mais à un rythme bien inférieur à celui des années précédentes s'expliquant tout simplement par la fin des retombées fiscales liée à la phase 1 de la ZAC, donc on prévoit progressivement une stagnation de nos recettes fiscales de fiscalité directe.

Enfin chapitre 74, la dotation globale de fonctionnement inclut 700 000 euros. La compensation temporaire pour perte de base de CET continue aussi de décroître. C'est l'État qui participe et qui nous aide moins.

Sur la section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 18,3 millions d'euros, dont 6,2 au titre des acquisitions foncières et 500 000 euros au titre des équipements publics de la ZAC.

Le taux de réalisation de nos équipements est de 69 %, donc bien meilleur qu'en 2016 à 37 %, et on peut même le pousser jusqu'à 79 % si on prend en compte tout ce reste à réaliser, déjà engagé et en cours de réalisation.

Parmi les réalisations de l'année, nous notons l'avancement des travaux du parking de la Liberté, l'acquisition du foncier pour le projet de cinéma et d'équipement culturel, rue de la Ferme, la réalisation du square Guy Môquet, mais aussi l'engagement de la quasi-totalité des crédits destinés à l'amélioration énergétique des bâtiments, à la sécurité, à l'étanchéité des bâtiments communaux, et sont également engagés à plus de 99 % tous les crédits destinés à la mise en sécurité attentat des écoles. C'est donc un très beau niveau de réalisation.

Par ailleurs, la Ville a réalisé près de 2,5 millions d'euros de dépenses en faveur du logement social sous la forme de subventions d'équipement.

Sur les recettes d'investissement, corrigées des éléments de la ZAC, ce sont 6,3 millions d'euros. Le dynamisme des recettes d'investissement est principalement dû aux cessions immobilières, donc le 15, rue de l'Arrivée et le 3/5, rue Fernand Drouilly, pour 4,3 millions d'euros.

Les recettes de taxe d'urbanisme, par contre, demeurent faibles.

L'encours de la dette est toujours de 9,4 millions d'euros au 31 décembre, ce qui est extrêmement faible et nous situe toujours de manière très favorable en termes d'endettement.

En conclusion, la Ville présente, fin 2017, un excédent en baisse en raison d'une exécution déficitaire qui puise sur les excédents exceptionnels venant de l'exécution de 2015. Cette tendance se poursuivra en 2018 à mesure que les investissements différés seront réalisés.

De nombreux projets d'équipements ont abouti ou ont été initialisés en 2017, ce qui permet à la Ville de présenter une forte progression de son taux d'exécution des dépenses d'investissement.

Enfin, le bon niveau d'épargne de la Ville ainsi que son aptitude, une nouvelle fois, vérifiée à maîtriser l'évolution de ses dépenses sont les gages - nous le disons chaque fois, mais nous sommes quand même contents - d'une solidité financière bienvenue en ces temps d'incertitude législative. Vous savez que nous avons toujours quelques doutes sur le devenir de notre taxe d'habitation voire sur celle foncière.

Voilà pour le bilan un peu rapide du compte administratif.

M. Perrée

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Des commentaires : vous continuez de raisonner en taux d'imposition et persistez à penser que notre ville a des taux d'imposition bien plus faibles que dans l'ensemble des villes comparables. Nous constatons, au contraire, que le produit des impositions directes par population en 2017 est de 827 euros alors que la moyenne de la strate 2015 est de 626 euros, soit environ 30 % de différence.

Pendant toutes ces années, la municipalité a maintenu un niveau d'imposition élevé en reconduisant, depuis 2014, la hausse de 6 % des taux garennois tandis que les sommes placées augmentent en conséquence, le fonctionnement de la Ville n'a pas changé de logiciel.

C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ce rapport et nous rappelons que plusieurs projets mériteraient une plus grande attention et des moyens, en particulier l'accompagnement des personnes en situation de précarité morale, physique ou financière.

Je vous remercie.

M. Perrée

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ? Non.

Jean-Philippe, veux-tu répondre ? Non.

Nous passons au vote du compte administratif 2017 pour son budget principal.

Y a-t-il des abstentions ? 5 Le reste est pour.

Délibération n°DE-280618-077 Compte de gestion 2017 du trésorier municipal - Budget annexe « ZAC des Champs-Philippe »

M. Ballin

Comme tout à l'heure, le trésorier municipal constate une équivalence entre son compte de gestion et le compte administratif de la Ville.

M. Perrée

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Des abstentions ? Non. Le reste est pour à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Délibération n°DE-280618-078 Compte administratif 2017 - Budget annexe « ZAC des Champs-Philippe »

M. Ballin

Denier compte administratif de la ZAC puisqu'il part ensuite au POLD. Son résultat de clôture est de -236 270 euros.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires particuliers. Peut-être M. Hervo ? Moi je n'en ai pas d'autre.

M. Hervo

Les comptes annuels d'une ZAC n'ont aucune signification. Cela en aurait s'ils étaient déficitaires de façon chronique sans perspective de redressement puisque l'important, dans une telle opération, est l'équilibre en fin d'opération qui, je le rappelle comme chaque année, est, pour l'instant, assuré.

M. Perrée

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Le reste.

Merci.

Délibération n°DE-280618-079 Compte de gestion 2017 du trésorier principal - Budget annexe « parkings souterrains de la ville »

M. Ballin

Le principe est le même, le trésorier nous confirme l'équivalence entre son compte de gestion et le budget principal. Il faut voter ce rapport.

M. Perrée

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo !

Délibération n°DE-280618-080 Compte administratif 2017 - Budget annexe « parkings souterrains de la ville »

M. Ballin

Les parkings souterrains de la Ville ont un budget annexe autonome. Tous les résultats restent dans le budget du parking. Le résultat est de 46 000 euros. L'année dernière, il était de 41 000 euros. Nous pouvons donc considérer que ce sont environ 45 000 euros par an de résultat d'exploitation et des investissements de zéro.

Comme toujours, nous cumulerons doucement et par année, notre résultat d'exploitation pour réaliser ensuite les investissements nécessaires puisqu'une fois de plus, tout ce budget est autonome.

Il faut voter sur ce compte administratif.

M. Perrée

Des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Allons chercher M. le Maire pour le féliciter et l'applaudir.

(M. Juvin revient en séance.)

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes de gestion et administratif ont été adoptés. Je vous transmets les félicitations de toute l'assemblée !

M. le Maire

Merci, infiniment, Mesdames et Messieurs. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

J'associe à vos remerciements les félicitations qu'il convient de donner à l'administration qui nous a aidés à gérer, comme nous l'avons fait, le budget municipal.

Délibération n°DE-280618-081 Taxe locale sur la publicité extérieure : tarifs et exonérations

M. le Maire

Comme vous le savez, le Grenelle de l'Environnement a fixé un certain nombre de dispositions, y compris celles liées à la gestion de la publicité en ville.

Nous vous proposons une délibération visant à modifier les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure et à fixer un certain nombre d'exonérations de telle manière à ne pas impacter la vie des commerçants de La Garenne-Colombes ou le moins possible.

Des remarques particulières ?

M. Conway

Dans les décisions du maire, un contrat a été passé en vue de la fixation d'une aide...

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Pouvez-vous en parler ?

M. le Maire

J'imagine que vous faites référence au contrat passé avec une société dont le travail a consisté à mesurer les enseignes actuelles, de telle manière à savoir sur quelle base nous partions. Il s'agit, en fait, d'une taxe déclarative, c'est un peu particulier, mais on demande que soit communiquée la taille des enseignes. C'est sur cette base qu'ensuite s'ouvre une discussion avec les services fiscaux pour déterminer si la mesure est bonne, etc.

Il nous faut quelqu'un pour accomplir un premier travail « de débrouillage » pour savoir combien il y a d'enseignes. C'est un travail de recensement. Cette première étape servira plus exactement dans un an, quand nous recevrons les premières déclarations que nous confronterons à ce qui a été mesuré et, si cela tombe juste, nous dirons que c'est bon.

Pas de remarque particulière ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération n°DE-280618-082 Tarifs des activités périscolaires, culturelles et de loisirs ambulantes

Mme Fommarty

C'est la suite de mon intervention précédente puisque nous revenons au mercredi, avec des accueils de loisirs et, le matin, avec des modules de découverte précédemment organisés le mercredi après-midi.

Nous avons été obligés de retravailler le tarif pour en créer de nouveaux. Ceux votés fin 2017, qui concernaient les activités périscolaires, à savoir la restauration, l'accueil du matin, les goûters avec étude ou ceux de garderie des maternelles, ne changent pas.

En revanche, nous avons dû définir des tarifs pour le mercredi. La demi-journée, en accueil de loisirs, avec modules de découverte, reprend les tarifs que nous appliquions le vendredi après-midi, à savoir un minimum de 2,10 euros pour le quotient familial le plus faible et un maximum de 5,10 euros pour le quotient le plus élevé.

Le mercredi après-midi conserve les mêmes tarifs, allant de 2,10 à 5,10 euros.

Nous avons créé pour les modules de langue spécifiques que nous mettons en place, M. le Maire vous en parlait tout à l'heure, un tarif dédié. Lequel a été calculé sur la base du quotient familial. Nous avons souhaité que tous les enfants garennois puissent en bénéficier. Nous avons donc défini un coût de 0,85 euro pour le quotient familial le plus faible et 2,05 euros pour le maximum.

Les enfants ont la possibilité de suivre deux modules de langue chaque mercredi matin, d'une heure chacun. Si l'enfant s'inscrit à deux modules, le tarif sera doublé, soit 1,70 euro jusqu'à 4,10 euros.

Cela permet aussi, c'est une nouveauté, que les enfants puissent ne pas venir à l'accueil de loisirs toute la matinée, mais seulement pour un module de langue, par exemple de 9 heures 15 à 10 heures 15, donc pour un tarif allant de 0,85 euro à 2,05 euros et n'auront pas à payer la matinée complète.

Nous avons aussi créé un tarif portant le nom de « Navette ». Vous savez que, depuis toujours, pendant les accueils de loisirs, les enfants de La Garenne sont accompagnés grâce à des navettes pédestres ou en car, sur les activités extra-périscolaires auxquelles ils sont inscrits (la danse, la piscine, le foot, etc.)

Nous avons souhaité que plus d'enfants puissent bénéficier de ce service et avons créé un tarif « navette » permettant à certains parents dans l'impossibilité d'accompagner leur enfant, de le déposer à l'école à l'heure du passage de la navette. Ils paieront de 0,93 euro à 1,23 euro en fonction de leur quotient familial et pourront récupérer l'enfant au retour de la navette.

L'autre tarif que nous avons dû créer, avec le retour de l'école le vendredi, après 16 heures 30, au lieu de l'étude du soir pour les élémentaires, nous avons souhaité créer un temps de bien-être sous la forme d'activités calmes, d'animations plutôt de relaxation, etc. Dans la mesure où l'étude ne justifie pas le tarif habituel des soirées pour les enfants de classes élémentaires, nous avons retenu le même tarif qu'en maternelle où ce sont goûter et garderie, jusqu'à ce que les parents les récupèrent. Le tarif varie donc de 1,50 euro à 2 euros en fonction du quotient familial.

Là aussi, les enfants pourront quitter l'établissement à partir de 17 heures 15 jusqu'à 18 heures 45, heure à laquelle le service de garde après l'école se termine.

Je demande que l'on vote pour ces tarifs.

M. le Maire

Des questions ?

M. Conway

J'ai quelques questions. La première : la navette auparavant était gratuite.

Mme Fommarty

Elle est comprise dans le tarif des enfants qui paient l'accueil de loisirs, donc l'accueil du mercredi matin ou mercredi après-midi.

Les enfants qui passent la journée avec nous ne paieront que le tarif de base de la demi-journée. Nous avons dit de 2,10 euros à 5,10 euros, mais nous créons un tarif pour les enfants qui ne viendraient pas passer la demi-journée avec nous, mais qui utiliseraient seulement la navette. Cela ne majore donc pas par rapport aux enfants en accueil de loisirs et par rapport à avant.

M. Conway

Il faut le spécifier parce que, dans le tarif, il est indiqué : « Navette du mercredi - Prix unitaire », mais sans précision sur le bordereau.

Par ailleurs, au niveau de l'atelier langue ou de la navette, je n'ai pas calculé précisément, mais l'effet du quotient familial est écrasé dans ces deux types de tarif.

M. le Maire

Je n'ai pas compris.

M. Conway

Pour le module découverte, par exemple, cela va de 2,10 euros à 5,10 et pour l'atelier langue, de 0,85 euro à 2,05 euros.

Mme Fommarty

Cela correspond à une heure de prise en charge de l'enfant.

M. Conway

Je comprends bien. Je parle de l'écart. La variation, en fonction des tranches, est plus faible pour les ateliers langue qu'elle ne l'est pour le reste du tarif.

Mme Fommarty

Nous avons une grille avec une augmentation proportionnelle. En principe, la proportion est respectée par rapport à la grille, mais comme nous partons de 0,85 euro et de non de 2,10, l'écart s'accroît.

M. le Maire

D'autres questions ? Non.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sport

M. le Maire

S'agissant des conventions triennales avec un certain nombre d'associations, c'est Baptiste qui traite, je crois, cinq conventions.

Peut-être peux-tu présenter les cinq, d'un coup ?

M. Dubois

Oui.

Il s'agit du renouvellement des conventions d'objectifs de cinq associations, arrivées à leur terme.

Je rappelle qu'elles sont nécessaires pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros.

Nous vous demandons d'approuver ces conventions.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? Oui.

Je vous en prie.

M. Champion

Ce sont des subventions relativement importantes, comme vous l'avez signalé, je regrette donc qu'il n'y ait pas eu de commission de sport pour pouvoir examiner à l'avance ces conventions, dont la logique est la même pour toutes, avec des petites nuances pour saluer l'effort particulier du sport féminin au football qu'on ne voit pas dans les autres.

C'était l'occasion d'en discuter, même si les objectifs nous paraissent satisfaisants, globalement.

M. le Maire

Pas d'autre remarque ?

Nous prenons les délibérations les unes après les autres.

Sommes-nous d'accord ? Allons-y.

Ceux qui sont membres d'une association ne prennent pas part au vote.

Délibération n°DE-280618-083 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association de Football de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Quelqu'un ne prend-il pas part au vote, membre du comité directeur ou je ne sais quoi ? Non, pas de footballeur ici.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Délibération n°DE-280618-084 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Arts Martiaux Garennois

M. le Maire

Même question. Pas de main qui se lève.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie

Délibération n°DE-280618-085 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association le Cercle d'Escrime Garennois

M. le Maire

Pas d'escrimeur ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Délibération n°DE-280618-086 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association La Garenne Jeunesse

M. le Maire

Pas de jeune ?!

Baptiste Dubois ne participe pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Délibération n°DE-280618-087 Convention d'objectifs triennale (2018-2020) entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Olympic Garennois Natation

M. le Maire

Pas de nageur.

Michèle a donné délégation, donc n'est pas là.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération n°DE-280618-088 Ajout d'un nouveau spectacle au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2018-2019 et fixation de son tarif

M. le Maire

Le point suivant, Isabelle, sur le théâtre ?

Mme Juvin-Marleix

Je vous propose de délibérer sur le tarif d'un concert supplémentaire qui reprendra des musiques populaires de France et du Liban, organisé conjointement par la Ville et par l'association Akoury qui s'occupe d'œuvrer en faveur des veuves et orphelins libanais.

Je propose de fixer ce tarif à 5 euros.

M. le Maire

Merci.

Pas de question particulière ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération n°DE-280618-089 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – année 2017

M. Hervo

Dans une première délibération, vous avez à prendre acte du bilan annuel des acquisitions sur la ZAC des Champs-Philippe, au cours de l'année 2017.

Le tableau est court, puisqu'ont été réalisées deux acquisitions en 2017 dont l'une dont nous avons eu l'occasion de parler, d'un montant assez substantiel puisque de 4,400 millions d'euros.

Quant aux acquisitions sur la Ville, hors ZAC des Champs-Philippe, un tableau les récapitule. Certaines sont réalisées par la Ville, mais dans la perspective de créer des logements sociaux par cession à un bailleur social, par exemple, la SEM de La Garenne. Les acquisitions à Franco-suisse qui paraissent nombreuses relèvent de la régularisation définitive d'une vieille histoire consistant au redécoupage de nombreuses parcelles avec cession à Franco-suisse de certaines parcelles de la Ville et acquisitions, auprès de Franco-suisse, d'autres parcelles sur le programme de la rue de l'Arrivée permettant, je le rappelle, l'élargissement de son trottoir au droit de cette opération.

Enfin, ce sont les acquisitions de la CPAM et de la rue de la Ferme, opportunités en vue de développer des programmes culturels.

M. le Maire

Des remarques ? Des questions ? Pas de question.

Nous prenons acte.

Délibération n°DE-280618-090 ZAC des Champs-Philippe – Acquisition des lots 8 et 10 (deux caves) et 50 (un appartement) relevant de la copropriété sise 33 Boulevard National, cadastrée section D numéro 260, appartenant à Mme Issaad

M. le Maire

C'est là un festival de Jean-Pierre Hervo avec quatre délibérations dont la première est l'acquisition de lots dans la ZAC !

M. Hervo

Il s'agit, mes chers collègues, d'une acquisition dans l'immeuble du 33 Boulevard National, dans lequel, vous vous souvenez sans doute, nous réalisons des acquisitions régulièrement depuis quasiment une quinzaine d'années pour l'essentiel auprès de Mme Issaad, propriétaire de la totalité ou de la presque totalité, de l'immeuble et qui revend progressivement ses appartements, ces ventes constituant ses revenus.

Elle est venue nous trouver, après 2 ou 3 ans d'absence, récemment pour nous dire qu'elle souhaitait vendre un appartement dans cet immeuble. Nous l'avons fait estimer par les Domaines. Nous lui avons proposé et sommes tombés d'accord sur un prix très voisin de l'estimation de France Domaine, à savoir 185 000 euros.

Et dans la mesure où la maîtrise de cet immeuble au 33 Boulevard National devient une nécessité plus réelle, compte tenu de la précipitation probable de la mutation PSA-RATP, je vous demande d'approuver cette acquisition auprès de Mme Issaad.

M. le Maire

Des questions ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Unanimité.

Monsieur Hervo, la suite.

Délibération n°DE-280618-091 ZAC des Champs-Philippe – Propriété sise 90bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes – Acquisition amiable auprès de Madame Constantin

Délibération n°DE-280618-092 ZAC des Champs-Philippe – Propriété sise 90bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes – Acquisition amiable auprès de Madame Françoise Legendre et Monsieur Michel Legendre

M. Hervo

Je vous présente les deux délibérations en une seule fois.

Ce sont toujours les séquelles de la gestion brillantissime de la SEM 92, aidée un peu, en l'occurrence, par l'établissement public foncier du 92, à l'époque, sur l'îlot Sartoris, dont nous avons parlé à de multiples occasions au cours des dernières séances du Conseil. Ces braves organismes de renommée nationale, ont acheté des appartements, mais ont oublié les caves.

Il a fallu remonter la filière de biens dont les propriétaires considéraient qu'ils les avaient vendus depuis fort longtemps pour aller leur acheter des caves.

Je vous demande d'approuver ces acquisitions auprès de M. (*inaudible**) et Mme Constantin, d'une part, et de M. et Mme Legendre, d'autre part, pour des sommes grandioses, de l'ordre de 2000 euros, entraînant d'ailleurs au passage des frais de notaires du même ordre de grandeur, mais, au moins, cela permettra, compte tenu de l'acquisition approuvée par le dernier Conseil municipal à la même adresse, de procéder dès sa libération, c'est-à-dire dans quelques semaines, à la démolition de l'immeuble du 90 rue Sartoris et ainsi d'assurer la libération de toute cette emprise pour les programmes dont nous avons longuement parlé et que je ne vous rappellerai pas aujourd'hui.

Merci.

M. le Maire

Pas de question ? Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Point suivant. Jean-Pierre, c'est toujours toi ?

Délibération n°DE-280618-093 Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 et 21 dépendant de la copropriété du 35 rue de l'Aigle, des lots 19 et 39 dépendant de la copropriété du 1/11 rue Yves Le Caignard et des lots 14 et 20 dépendant de la copropriété du 5bis rue du Transvaal - Prorogation du délai de condition résolutoire

M. Hervo

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Délibération n°DE-280618-094 Avenant n° 1 de prolongation à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPIF)

M. Hervo

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons, lors de notre dernière séance, approuvé la signature d'une convention tripartite entre la ville de La Garenne, l'Établissement Territorial Paris Ouest de La Défense et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, pour gérer les acquisitions sur un certain nombre de secteurs ou d'un certain type sur la commune de La Garenne-Colombes.

À peine avions-nous délibéré que nous avons pris conscience, compte tenu du grand circuit à suivre pour obtenir l'approbation du Conseil d'administration de l'EPF Ile-de-France et du POLD, que la signature de cet avenant ne pourrait intervenir avant l'échéance de la convention actuelle.

Je vous demande aujourd'hui, pour ne pas risquer de rupture dans le processus, de prolonger la durée de vie de la convention actuelle de façon à assurer la soudure sans hiatus avec la convention tripartite sur laquelle nous avons délibéré lors de notre dernière séance.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ? Pas de question. Je vous remercie.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup. Unanimité.

Nous en avons terminé avec vous, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Oui. Je vous passe la parole !

M. le Maire

Merci. C'est très aimable !

Délibération n°DE-280618-095 Avis sur le projet de décret relatif aux périmètres d'intervention de l'établissement public Paris La Défense et modifiant le périmètre de l'opération d'intérêt national de La Défense

M. le Maire

Ce projet, en discussion depuis de nombreuses années, au moins 3 ans, en pratique, ne modifie pas le périmètre de l'OIN pour notre territoire et le nouvel établissement public a la possibilité d'exercer une mission d'aménageur. C'est potentiellement intéressant pour nous, puisque cela nous permet de garder à notre main, la possibilité de trouver un aménageur d'ordre public pour l'aménagement éventuel du terrain sur le site PSA-RATP, en particulier.

Des remarques particulières ? Pas de remarque.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 31. Merci.

Délibération n°DE-280618-096 Secteur « PSA-RATP-Charlebourg » - Approbation du programme et du coût des équipements publics

M. le Maire

Comme vous le savez, c'est un projet dont nous avons déjà parlé, mais il y a un an, la société PSA nous a fait part de son souhait de vendre son terrain d'emprise et est venue nous voir pour nous demander ce que nous en pensions. Elle est chez elle ; après tout, elle fait ce qu'elle veut !

Nous lui avons expliqué que nous souhaitions que l'opération se déroule dans un cadre d'aménagement du quartier au sens large, plus grand, couvrant la RATP et allant jusqu'à l'avenue de Verdun. Dans cette hypothèse, on pourrait imaginer créer un outil d'aménagement. Lequel nécessiterait qu'on approuve un programme d'équipements publics que la Ville a listés et qui devrait être financé par ladite opération d'aménagement.

Dans le document remis, figurent l'explication des tenants et aboutissants de ce programme ainsi que les besoins de la Ville d'obtenir une participation des constructeurs à l'aménagement des secteurs puisqu'il faudra créer des routes, des réseaux, éclairer tout cela, accueillir des équipements collectifs allant de la crèche aux équipements sportifs. Bref, un tas de dépenses, non pas probables, mais certaines qui font l'objet de la délibération que je vous soumetts.

J'attire votre attention sur le montant prévisionnel total de l'opération de 75 millions d'euros hors taxe ainsi que, et c'est essentiel parce que je ne suis pas certain de l'avoir vu dans la délibération, sur la phrase qui se trouve au milieu de la page 5. Il y a le coût des équipements et le foncier qui les accueille puisque quand on fait une route, on utilise un foncier. Ce dernier est explicitement cité en page 5 - évidemment, nous souhaitons qu'il revienne à la commune gracieusement - : « Dans le périmètre de la zone de PUP, les emprises foncières des équipements publics ou d'intérêt général seront cédées à l'euro symbolique par le propriétaire à la Ville ou à sa demande, au maître d'ouvrage de ces équipements ».

Dans le tableau, vous n'avez pas la valorisation de ces emprises foncières dont il va de soi qu'elles font partie du programme. Inutile d'avoir l'argent pour aménager les routes, si vous n'avez pas l'emprise foncière pour poser ladite route !

Voilà ce sur quoi je vous demande de délibérer.

Mme Courty

Nous sommes face à une opération de recomposition urbaine qui s'annonce importante et avec plusieurs acteurs en présence, l'autorité publique dont l'État, puisque nous sommes sur le périmètre d'une opération d'intérêt national, la Ville, bien sûr, et des acteurs privés qui peuvent avoir des intérêts différents pour ne pas dire, divergents. Il s'agit de s'assurer que l'ensemble de la recomposition réponde bien à un intérêt général.

Ici, nous avons plusieurs interrogations dans le descriptif du contexte et du programme prévisionnel de construction. Il est rappelé que les préfets de région et de département avaient exprimé leur sensibilité à l'équilibre habitat-bureau.

Il est rappelé également, sur ce point précis, la signature par la Ville de deux conventions d'équilibre habitat-activités qui prévoyaient des agréments sur la base de 1 mètre carré de logement pour 1 mètre carré de surface tertiaire et le déploiement d'une frange d'activités tertiaires et commerciales en rez-de-chaussée, le but étant, sur ces dispositions, de parvenir à des zones urbaines avec des lieux de vie équilibrés 7 jours sur 7 et sur l'ensemble des plages horaires de la journée.

Or, ici, il est précisé que, même si ces éléments sont donnés à titre indicatif et informatif, en l'état actuel de la réflexion, nous sommes, sur

hors ZAC, 37 000 m² de logement pour 172 000 m² sur le reste du tertiaire et du commercial.

Il ne semble pas que l'équilibre ici soit assuré. Même si on compte, comment s'opérera le rééquilibrage ? La ZAC compensera-t-elle ? Je ne le pense pas.

M. le Maire

C'est une décision du Préfet qui, *in fine*, décidera de l'équilibre activité/logement. Les deux éléments de plaidoirie, pour le dossier présenté là, sont les suivants : historiquement, l'État s'était engagé le jour où il vendait son terrain, à donner la possibilité à PSA de vendre des charges foncières pour recréer une surface d'activités en surface égale à celle détruite.

Autrement dit, si PSA a 125 000 m² actuellement en activité, l'État avait pris l'engagement, c'était il y a longtemps, de lui redonner en agrément de bureaux secs, hors demande de réalisation de logements, la même surface.

Ce qui modifie, dans le grand équilibre, le ratio habituel bureaux/logements. De plus, comme vous le savez, une partie du secteur RATP-PSA, que nous avons qualifié de « Charlebourg », est dans le périmètre de la ZAC. Cette dernière a des droits à construire au titre de l'activité.

Quand vous mettez bout à bout l'engagement de l'État, certes, ancien, plus le reliquat ZAC, vous arrivez aux chiffres que nous vous donnons et qui expliquent pourquoi vous avez cette impression d'un déséquilibre entre l'activité et le bureau parce qu'en réalité, on ne fait que reconstituer du bureau qui existe.

D'ailleurs, c'est une information que je dois vous donner puisqu'elle est désormais publique, l'État a délivré, la semaine dernière, un agrément sur lequel nous reviendrons dans notre prochain Conseil municipal de mètres carrés de bureaux à construire sur le terrain de PSA. Cela reprend cette idée que la déconstruction des mètres carrés existants sur la zone PSA actuelle, pourrait être reconstruite au mètre carré près, sans contrepartie de logements.

Mme Courty

Sur PSA, justement, le 3 mai dernier, paraissait une brève du magazine Challenges faisait état de l'installation d'Engie qui avait déjà communiqué à ce propos, à La Garenne-Colombes. Il évoquait le terme de « campus », qui revêt une certaine signification.

Avez-vous des informations à ce sujet ?

M. le Maire

La définition de « campus » n'est pas juridique et, quelle que soit la très grande qualité des journalistes français, parfois cela reste un peu vague.

La vraie information est la suivante : PSA a trouvé un groupement acquéreur dont Engie fait partie et qui souhaite installer des bureaux sur ce secteur, qu'il qualifie de « campus », donc des immeubles de bureaux séparés par des espaces verts.

D'autres questions ?

Je vous en prie.

Mme Naturel

C'est un dossier un peu complexe et vous avez vu que l'actualité de ce week-end était dense, donc 5 jours seulement pour bien préparer, c'était compliqué. Aussi, pardonnez-moi si je mets du temps dans mes questions.

A priori, les mètres carrés entre logements et tertiaire se rééquilibrent par la ZAC qui n'est pas comprise dedans, si j'ai bien saisi.

M. le Maire

Je n'ai pas bien compris votre question.

Mme Naturel

Les 37 000 m² de logements prévus en comparaison du tertiaire à 172 000 m² se rééquilibrent en comptant une partie de la ZAC... Quelle zone de la ZAC n'est pas comprise ?

M. le Maire

Le nombre de mètres carrés d'activités est à établir en fonction d'engagement antérieur de l'État, sans contrepartie de logement. En revanche, nous avons une création prévue de logements, le chiffre que vous avez donné.

Mme Naturel

Dans la zone Charlebourg, les logements existants resteront. Je pense, en particulier, là où ils sont conséquents.

M. le Maire

Cette opération de construction de logements revêt plusieurs aspects : la construction nette de logements, c'est-à-dire qu'on démolira des immeubles existants, comme nous le faisons partout en ville et nous en reconstruirons d'autres, d'où opérations de démolition et reconstruction, mais comme toujours en ville.

Mme Naturel

À propos des équipements publics nommés, comme la piscine, en particulier, je n'ai pas tout compris aux termes « reconstruction » « déconstruction ». Qu'est-il prévu ?

M. le Maire

Le programme prévoit un certain nombre d'équipements publics dont on peut imaginer que certains ne sont pas totalement à la charge de l'opération.

Souvenez-vous, le tiers du financement du théâtre de La Garenne était à la charge de la ZAC et les deux tiers restant étaient financés par la Ville parce qu'on considérait, à l'époque, que le secteur ZAC des Champs-Philippe accueillerait un tiers des usagers. Ce sont des ratios habituels. Là, il en est de même. Une partie des gens habiteront ou travailleront dans les bureaux de ce nouveau secteur et bénéficieront de la piscine que nous pourrions reconstruire, d'où le fait qu'il n'y ait pas 100 %.

M. Duclos entre en séance.

Mme Naturel

À propos de la piscine, justement, s'agit-il de sa rénovation ou de la construction d'une nouvelle piscine ?

M. le Maire

Comme elle figure au programme, il s'agit de la construction de nouveaux établissements publics et on prévoit de construire une piscine à La Garenne-Colombes et non de rénover l'ancienne. L'idée, dans le cadre de ce partenariat d'aménagement, est de faire porter une partie du coût de la construction de la piscine.

Il serait illégal, par exemple, de leur faire payer 100 % du coût de cette nouvelle piscine parce qu'on laisserait entendre que seuls les habitants de ce quartier l'utiliseraient. Ce qui serait faux parce qu'on aura le droit de venir à la piscine, quand on habite les Vallées, aussi. Cela portera sur le pourcentage non couvert par l'opération.

Mme Courty

J'avais des interrogations sur le séquençage. Nous sommes dans un projet urbain, partenarial et global, contracté avec chacune des parties prenantes, respectivement, sur une durée de 15 ans. Pour autant, qu'en est-il du séquençage des équipements urbains ? Attendra-t-on que les opérateurs privés arrivent au bout de leurs constructions et de leurs aménagements ? Ou l'approche sera-t-elle intégrée, à savoir que les équipements seront pensés au fur et à mesure de l'avancée du programme de recomposition des différents acteurs ?

M. le Maire

Comme vous le savez, la Ville n'a plus de compétence aménagement en propre. Nous parlons ce soir de projets et de perspectives.

Imaginons qu'il y ait un aménageur. Il lui appartiendra aussi d'en décider, mais le bon sens peut nous laisser penser que, lorsque nous lancerons des chantiers, il faudra des routes pour y accéder.

Ce n'est pas une réponse de Normand, mais elle est réelle, une partie se fera tôt et l'autre tard, etc.

Vous avez raison, le délai de livraison des équipements publics sera un élément absolument clé, mais nous entrerons dans ce niveau de détail important qu'après avoir encore avancé sur la procédure, mais nous n'en sommes, malheureusement, pas encore là.

Mme Naturel

Sur les zones PUP, peut-on construire du logement, mixer avec des bureaux ?

M. le Maire

C'est un mode d'aménagement urbain. On connaissait la ZAC. Les PUP sont des partenariats urbains permettant de l'aménagement urbain en collaboration avec un certain nombre de partenaires publics et privés.

La philosophie est la même. Les partenaires privés participent d'une certaine manière par une redevance à la réalisation de routes, d'équipements publics, etc. L'habillage administratif est différent, mais, *in fine*, le projet politique est le même, celui de l'aménagement d'un quartier.

Mme Naturel

Si j'ai bien compris, les emprises foncières, servant à des équipements publics ou d'intérêt général, seront cédées à l'euro symbolique par les propriétaires, à la Ville...

M. le Maire

C'est notre souhait, en tout cas.

Mme Naturel

Donc ce n'est pas acté.

A-t-on une idée du nombre de mètres carrés que cela concerne ou en pourcentage ?

M. le Maire

De mémoire, ce sont 34 000 m² d'équipements publics. C'est dans le tableau remis.

Mme Naturel

Avez-vous une idée de ce qu'il est possible de faire en termes de logement social parce que c'est un peu vague ?

M. le Maire

Bien sûr, nous pouvons y travailler et l'avons fait. L'idée est d'arriver à un pourcentage qui nous permette d'être en adéquation avec les objectifs fixés par la loi.

On pourrait imaginer qu'une décision d'agrément du Préfet, faisant l'impasse sur le logement social, soit une disposition qu'on pourrait critiquer.

D'autres remarques ou d'autres questions ? Merci infiniment.

Je propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Voirie, espaces verts

Délibération n°DE-280618-097 Ile-de-France Mobilités – Concession de service public de mise à disposition des vélos à assistance électrique de longue durée

M. le Maire

Il s'agit d'un projet d'Ile-de-France Mobilités, qui nous a écrit, comme vous l'avez vu, et qui souhaite lancer une concession de service public de mise à disposition de vélos à assistance électrique.

Elle nous demande si la ville de La Garenne est intéressée. Il s'agit d'un appel à intérêt. Je vous propose de répondre positivement.

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie.

M. Conway

Je pense qu'à l'instar de la strate administrative, au niveau urbanistique, nous avons de nouveau une strate associative, là en l'occurrence, sur les vélos. Je n'ai pas bien compris où cela se situait par rapport aux contrats existants et quelle était la plus-value apportée par cette approche au niveau du seul vélo à assistance électrique.

M. le Maire

Pourquoi dites-vous « associatif » ?

M. Conway

Il y a des marchés en région parisienne sur les vélos en libre-service. Il y a eu les initiatives du garage à vélos de la SNCF, au niveau du département, etc.

Cela se rajoute. Je ne vois pas très clair sur ce que cela apportera. Ce qui me rassure c'est que cela ne coûtera rien à la commune.

Je vote pour, mais je ne comprends pas bien le principe général du montage.

M. le Maire

Auquel cas, il ne faut pas voter pour ! Si vous ne comprenez pas ce que vous votez, c'est embêtant.

M. Conway

Je vous fais part de ma perplexité sur le montage, mais dans la mesure où cela ne coûte pas à la Ville et que voter contre nous exclurait du périmètre, je vote pour.

M. le Maire

Très bien. Ça s'appelle « la foi du charbonnier ».

M. Conway

Pas du tout, c'est une logique...

M. le Maire

« Je ne suis pas sûr que Dieu existe, mais j'y crois quand même parce que cela ne peut pas être mauvais. », c'est cela ?!

M. Conway

Vous mettez carrément de la philosophie dedans !

M. le Maire

C'est la définition de la « foi du charbonnier ».

M. Conway

Je suis très pratico-pratique.

M. le Maire

Vous n'avez pas bien compris, mais : « Comme cela ne coûte rien, je suis d'accord » !

C'est empreint d'une sagesse que je partage assez, Monsieur Conway, mais il se trouve qu'il n'y a pas à ne pas comprendre. C'est simple : Ile-de-France Mobilités lance le projet d'une concession de service public. Elle demande aux villes si elles sont intéressées pour lancer son appel à projet.

Je vous propose simplement de dire : « Oui, nous sommes intéressés pour, éventuellement, accueillir un certain nombre de ces objets que la concession mettra en œuvre ». D'ailleurs, ils sont listés dans les documents donnés.

Très bien. Pas d'autre question ?

Mme Courty

Nous l'avons évoqué en commission. Cela dit, nous avons des interrogations sur le service proposé et l'usage, c'est-à-dire, une location de vélo en longue durée qui peut être potentiellement un usage intéressant pour celui qui se pose la question d'acheter un vélo, mais sur les besoins d'usage assez nomade, le service ne répond pas forcément.

M. le Maire

C'est vrai. C'est un créneau, à mon avis, qui présente une certaine utilité, celle du vélo électrique longue durée comme vous le dites. Par définition, ils ont pris un créneau, ils y répondent.

Je pense que l'idée est loin d'être sottée.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

V - Divers

Décisions

- N° 2018-232 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat
- N° 2018-233 Demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre de la sécurité routière
- N° 2018-234 Mission de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de mise en conformité, de sécurité et d'amélioration des ascenseurs de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-235 Contrat relatif à une étude de faisabilité dans le cadre de la taxe locale sur la publicité extérieure
- N° 2018-236 Contrat avec l'association Drums Unlimited relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2018-237 Contrat avec la société Air 2 jeux relatif à la location de deux petits trains touristiques prévue les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2018-238 Contrat avec la librairie « Mots en marge » relatif à l'organisation de la 5ème édition de la nuit blanche des livres prévue le vendredi 29 juin 2018 sous la halle du marché, place de la Liberté. Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à la programmation d'un spectacle musical pour enfants prévu le mercredi 23 mai 2018 dans le cadre des accueils de loisirs
- N° 2018-239 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sabrina Mondain
- N° 2018-240 Contrat avec l'association Regard sur le Monde relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 15 juin 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-242 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 9 juin 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-243 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le vendredi 22 juin 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-244 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N° 2018-245 Convention d'occupation précaire pour une partie de terrain sis 77 rue Bonnin conclue avec la Société Eiffage
- N° 2018-246 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre onéreux, en faveur de Madame Sandrine Vincent
- N° 2018-247 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de copropriétés Real 31
- N° 2018-248 Contrat de licence, de maintenance et d'assistance à l'exploitation du logiciel Sirius de la Société Forum Sirius pour la gestion de la billetterie du Théâtre de La Garenne
- N° 2018-249 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne, à titre gracieux, en faveur de Madame Marine Renault

- N° 2018-250 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Camille Labesse
- N° 2018-251 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N° 2018-252 Marché à procédure adaptée relatif à un contrat de mission de délégué à la protection des données (DPO) externe
- N° 2018-253 Demande de subvention auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain relative à l'acquisition de sept véhicules électriques.
- N° 2018-254 Contrat avec la société Ever Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 7 juin 2018 au Théâtre de La Garenne.
- N° 2018-255 Démolition de deux immeubles, d'un pavillon, de 4 boxes et d'un commerce sis 78 à 84 rue Jules Ferry à La Garenne-colombes et cadastrés section B numéros 433 - 118 - 117 et 110
- N° 2018-256 Prémption du bien sis 71 rue de l'Aigle, section J numéro 66, déclaration d'intention d'aliéner 2018- 185 enregistrée en mairie le 22 mars 2018
- N° 2018-257 Attribution de la concession funéraire n° 18783
- N° 2018-258 Attribution de la concession funéraire n° 18784
- N° 2018-259 Attribution de la concession funéraire n° 18785
- N° 2018-260 Attribution de la concession funéraire n° 18786
- N° 2018-261 Attribution de la concession funéraire n° 18787
- N° 2018-262 Attribution de la concession funéraire n° 18788
- N° 2018-263 Attribution de la concession funéraire n° 18789
- N° 2018-264 Attribution de la concession funéraire n° 18790
- N° 2018-265 Attribution de la concession funéraire n° 18791
- N° 2018-266 Attribution de la concession funéraire n° 18792
- N° 2018-267 Attribution de la concession funéraire n° 18793
- N° 2018-268 Attribution de la concession funéraire n° 18794
- N° 2018-269 Attribution de la concession funéraire n° 18795
- N° 2018-270 Attribution de la concession funéraire n° 18796
- N° 2018-271 Attribution de la concession funéraire n° 18801
- N° 2018-272 Attribution de la concession funéraire n° 18802
- N° 2018-273 Contrat avec la société Les Toiles de Minuit relatif à l'organisation de projections en plein air prévues les samedis des mois de juillet et août 2018 au Parc Wangen Im Allgäu
- N° 2018-274 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Dembele-Diawara Fanta
- N° 2018-275 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Société Technip France
- N° 2018-276 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Muriel Bourdin
- N° 2018-277 Contrat avec l'association Les Muses des Lyanes relatif à la programmation d'une animation musicale prévue dimanche 24 juin 2018 lors de la cérémonie œcuménique dans le Parc Wangen Im Allgäu
- N° 2018-278 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tilogolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 12 juin 2018 à la crèche Les Vallées
- N° 2018-279 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tilogolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 19 juin 2018 à la crèche Sartoris
- N° 2018-280 Contrat avec l'association Vanille et Cie relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 14 juin 2018 à la crèche Verdun

- N° 2018-281 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tilogolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 21 juin 2018 à la crèche Jean Bonal
- N° 2018-282 Contrat avec l'association l'Usine Théâtre relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 21 juin 2018 à la crèche Joffre
- N° 2018-283 Demande d'aide au financement auprès du SIPPÉREC afférente à l'éclairage public de la piscine municipale
- N° 2018-284 Contrat avec l'association A-ULM relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 15 juin 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-285 Contrat relatif à la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour l'école Ernest Renan à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions ? Pas de question. Merci.

Remerciements

M. le Maire

J'ai reçu ceux des associations subventionnés suivantes : le Comité d'Entente des Associations Patriotiques ; l'Association Sportive des Cheminots de l'Ouest ; l'Amicale des Locataires Sablières ou SABLIGAR, la Sherpas et Le Foyer esquimau.

Mme Fommarty

La question de M. Conway m'a prise au dépourvu parce que, pour moi, notre calcul était correct. Si vous établissez la proportion entre 2,10 et 5,10 euros, le coefficient est de 2,42, et dans la proportion entre 0,85 et 2,05 euros, le coefficient est de 2,41. Avec un coefficient à 2,42, nous étions obligés de demander aux familles 2,06 euros, aussi avons-nous réduit le tarif d'un centime.

M. le Maire

Vous êtes d'accord, c'est le principal.

Questions orales

Mme Courty

Monsieur le Maire, cette question fait suite à un courrier qui vous a été adressé le 15 mai dernier et pour laquelle nous n'avons pas eu de retour de votre part. Notre courrier, outre ces considérations, faisait état de plusieurs requêtes précises :

- 1) La visite technique du CSU, l'inauguration de samedi dernier 23 juin, a permis une visite sommaire et surtout mondaine, en présence de personnalités officielles, du centre d'opération. En aucun cas, elle n'a permis de visite de terrain avec le temps et les échanges nécessaires avec les équipes alors même que de nombreux élus de la majorité ont pu bénéficier de cette visite dans d'autres circonstances.
- 2) Le partage avec l'opposition des données quantitatives et qualitatives relevant de l'action de la police municipale, il semble que la commission compétente ne se soit pas réunie depuis au moins 2 ans.
- 3) La possibilité d'accompagner de manière exceptionnelle, sur plusieurs temps de service, différentes brigades, notamment quand les brigades nocturnes et vertes seront mises en place pour nous permettre de mesurer au quotidien les missions de proximité et les faits auxquels sont confrontées les unités de police municipale.

Nous vous remercions pour le suivi que vous porterez à nos requêtes dont l'intérêt est sincère et restons à votre disposition pour les rendre possibles.

M. le Maire

Chère Madame et chers collègues, permettez-moi d'abord de ne pas partager votre avis sur ce que vous qualifiez de « sommaire et de mondain » la visite du CSU la semaine dernière et à laquelle vous avez assisté.

Nous avons, avec nous, le Préfet des Hauts-de-Seine, le Directeur territorial de la Sécurité publique, des responsables nombreux de la Police Nationale, l'équipe de la Police Municipale. Tous étaient présents à nos côtés. Vous aviez l'opportunité, à l'issue des discours, d'interroger le Préfet, le Directeur territorial, les différents responsables. C'était une chance puisqu'ils sont restés tous présents et assez longuement avec les invités pour évoquer les problèmes de sécurité.

Je vous avoue que je ne comprends pas, alors que vous vous dites aussi intéressée par cette question, que vous n'avez pas saisi l'opportunité de rester et de discuter avec ceux. Vous aviez tout loisir de les interroger librement sur la pertinence du renforcement des dispositifs de sécurité par les communes, dont vous semblez encore douter, et sur la valeur ajoutée des dispositifs de sécurité.

D'ailleurs, je ne peux que noter, mais probablement ne l'avez-vous pas entendu, que le Préfet des Hauts-de-Seine, publiquement, s'est félicité de tout ce que la ville de La Garenne a entrepris en matière de sécurité pour répondre aux besoins de ses habitants. Lui-même a évoqué le caractère indispensable de ces actions, je pense à la vidéo en particulier, compte tenu des baisses des moyens de l'État et lui-même a fait état de résultats obtenus en France, en général, et à La Garenne en particulier.

Que vous dire d'autre quand le responsable principal, représentant l'État, vient vous donner les chiffres que vous réclamez à cor et à cri ?

Quant à vos questions sur la mise en place de la brigade de nuit et de la brigade verte - contre lesquelles vous avez votées, il me semble -

il faut relativiser les choses. Nous sommes en train de recruter dans l'espoir qu'elles soient opérationnelles le plus vite possible. Il faut évidemment recruter. Je vous donnerai la date quand j'aurais réalisé ce recrutement.

Vous avez une question sur le 115.

Mme Courty

Monsieur le Maire, une situation préoccupante affecte actuellement notre département et pas seulement, qui touche des dizaines de familles hébergées par les services de l'urgence sociale.

En effet, ces nombreuses familles se voient notifier, depuis plusieurs semaines, la fin de leur prise en charge par le 115 et reçoivent des ordres d'expulsion dans des délais extrêmement courts, occasionnant une véritable mise à la rue.

Les associations tirent, depuis plusieurs semaines, la sonnette d'alarme et en appellent à la réaction et au soutien des communes pour trouver des solutions pérennes de relogement pour ces familles, notamment celles avec des enfants scolarisés.

Cette situation tient à des restrictions budgétaires sévères assumées par l'État qui limite les conditions d'accès à l'hébergement d'urgence et les priorise sur des catégories strictes (femmes enceintes, présence d'un enfant de moins de 3 ans, vulnérabilité spécifique).

Il ne s'agit pas ici d'opposer les responsabilités de l'État et celles des collectivités. Il s'agit avant tout de trouver des solutions pour éviter, alors que l'été approche et que l'attention s'érode, que ces familles et enfants se retrouvent tout simplement à la rue. Un répit a été accordé début juin par la préfecture des Hauts-de-Seine pour permettre aux enfants de finir l'année scolaire, grâce à la mobilisation d'élus, de professeurs et de parents d'élèves.

Néanmoins, nous ne sommes plus aujourd'hui que sur une question de jours avant que les expulsions de ces familles avec enfants ne reprennent. Nous avons été alertés par le réseau Éducation sans frontière sur le cas d'une famille avec une jeune enfant scolarisée à La Garenne, donc une famille garennoise. Cette famille a, malheureusement, été expulsée avant le moratoire du Préfet et est aujourd'hui hébergée, bien évidemment provisoirement, par une famille d'enseignants de Colombes.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, contribuer, en soutien du CCAS et des associations que nous tâchons de mettre en relation, à ce que cette famille soit suivie et relogée à La Garenne-Colombes pour permettre à l'enfant de passer sereinement l'été, préparer sa rentrée et poursuivre sa scolarité à La Garenne et surtout ne pas se retrouver à la rue et ainsi, Monsieur le Maire, contribuer au respect de la loi qui stipule, dans le code de l'action sociale et des familles, dans ses articles 342.2 et 345.2.2 : « Toute personne sans abri, en situation de détresse sociale, a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence. Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée vers une structure d'hébergement stable. »

Nous vous remercions pour votre réponse.

M. le Maire

Vous avez raison d'aborder ces questions qui sont toujours douloureuses et vous citez la loi, mais quand on cite la loi, il faut la citer complètement. Je vous rappelle que le relogement d'urgence est une compétence de l'État. C'est une compétence de l'État et les communes ne peuvent pas se substituer à l'État et pallier cette problématique. C'est la loi.

Si l'enfant est hébergé à Colombes, il peut donc y être scolarisé, surtout avec l'appui des enseignants qui ont eu la générosité de l'accueillir.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} mars 2018, je vous le rappelle et je le regrette, la ville de La Garenne est carencée. Il s'agit d'une décision de l'État dont nous avons souligné, à plusieurs reprises, le caractère illogique, mais c'est ainsi. Et la conséquence est simple, nous ne disposons donc plus d'aucun droit d'attribution pour les logements sociaux réservés par la Ville puisque le Préfet a récupéré tous les droits d'attribution. Nous n'avons, malheureusement, plus de logement à proposer, par définition. C'est un effet pervers de la loi, mais c'est ainsi.

Cette famille doit rencontrer une assistante sociale, évidemment, afin de faire reconnaître sa situation prioritaire via le DALO, le PDALPD, mais cette famille sera relogée, je l'espère, grâce à la diligence de l'État qui, désormais, a tous les moyens d'action.

Question suivante. Madame Naturel ?

M. Autain entre en séance.

Mme Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, récemment, j'ai été sollicitée concernant l'hypothétique installation d'une antenne relais sur le toit d'un immeuble faisant l'angle de la rue Louis Jean et de la rue Yves Le Caignard.

À ma connaissance, aucune information n'a été transmise à ce sujet ni en commission ni en réunion publique, le plus inquiétant étant que cette antenne serait installée à proximité de l'école élémentaire René Guest.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner plus de précisions sur cette information si elle se révèle exacte.

Merci.

M. le Maire

Madame le Conseiller municipal, je n'ai pas été informé d'une demande de ce type. C'est vous qui me l'apprenez.

Jusqu'à présent, nous avons toujours veillé à repousser les initiatives de pose d'antennes relais proches des écoles. Nous allons donc nous renseigner.

Merci de cette information.

Question suivante, s'il vous plaît, Toujours de Mme Naturel.

Mme Naturel

Oui, merci.

Comme vous le savez la question du logement figure comme l'une des préoccupations majeures en France. Selon le dernier rapport 2018 sur le mal-logement, de la Fondation Abbé Pierre, la crise du logement est de plus en plus préoccupante et l'actualité concernant le sort des familles hébergées dans les Hauts-de-Seine par le 115 ne va pas améliorer ce constat alarmant.

Situation précaire ou mal-logement, au total, ce sont près de 15 millions de personnes touchées par cette crise. Rappelons qu'en France, 65 % de la population seraient éligibles à un logement social.

Concernant La Garenne-Colombes, notre ville, avec son pourcentage de 12, soit l'équivalent de 1 631 logements sociaux, est toujours inférieure aux 25 % imposés par la loi SRU, d'autant plus que notre ville n'a pas respecté son obligation de production sur la période 2014-2016 qui lui donnerait une chance de tendre vers ce résultat.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous informer sur l'évolution des demandes de logements sociaux déposées en mairie à ce jour et nous indiquer un nombre réactualisé de demandeurs pour 2018 ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Madame le Conseiller municipal, tout d'abord, je ne peux vous laisser dire que La Garenne ne respecte pas ses engagements de construction, car nous les respectons. De mémoire, le chiffre est à vérifier, mais je pense ne pas me tromper, depuis une douzaine d'années, plus de 40 % des permis de construire délivrés par la ville de La Garenne sont des permis de construire de logements sociaux.

Nous avons une vraie politique sur le flux, une vraie politique de construction de logements sociaux, sauf qu'il y a un stock, il y a une histoire. Vouloir prétendre, par l'effet du vote d'une loi qui fixerait l'objectif à 25 %, que tout serait plus facile, serait illusoire. Nous construisons des logements sociaux dans le flux de manière considérable, mais le stock et l'histoire sont tels qu'il paraît difficile d'imaginer un jour que nous arriverons à 25 %. Il faut savoir dire les choses aussi clairement que cela. Cela ne signifie pas que nous arrêterons d'en construire. Nous avons toujours construit beaucoup de logements sociaux, en tout cas depuis une quinzaine d'années et nous continuerons.

Deuxièmement, il y a un élément particulièrement inadmissible, puisque vous connaissez particulièrement, nous avez-vous dit plusieurs fois, la problématique du logement à La Garenne, vous n'ignorez pas que nous avons des programmes de logements sociaux à La Garenne bloqués pour certains depuis plus de 2 ans, parce que le Préfet qui nous reproche, d'un côté, de ne pas construire suffisamment de logements sociaux, de l'autre, ne fait pas le nécessaire pour mettre un terme aux actions qui font qu'on ne peut pas construire de logements sociaux.

Je n'ai qu'un exemple à vous donner, celui d'un immeuble en face de la gare des Vallées que nous avons acheté, puis fait acheter. Lequel est squatté à l'heure actuelle. Nous exigeons l'expulsion des squatters depuis maintenant 2 ans de cet immeuble pour en faire du logement social, l'État laisse le temps passer et fait en sorte que les squatters ne soient pas expulsés.

Résultat des courses : d'un côté, l'État reproche à la Ville de ne pas faire de logements sociaux et, de l'autre, l'État empêche la Ville de faire des logements sociaux en n'agissant pas comme il le devrait en expulsant les squatters.

De la même manière, nous avons demandé à la RIVP, Régie immobilière de la Ville de Paris, de conventionner une centaine de logements à La Garenne pour réaliser du logement social et protéger les locataires qui ont vu, sous l'égide de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, leur loyer doubler. Quel résultat a-t-on vu ? Aucun. Cela fait maintenant des années que nous demandons à la Ville de Paris de pouvoir conventionner ces logements. La Ville de Paris donne des leçons au monde entier, mais quand elle a des logements à La Garenne-Colombes, elle ne les conventionne pas parce que cela ne l'intéresse pas. Cela ne compte pas dans ses chiffres. En revanche, elle double les loyers !

Tous ces éléments sont de l'hypocrisie la plus totale de tous les acteurs. Nous avons une ville de La Garenne qui fait tout pour construire et, derrière, malgré les difficultés que nous connaissons, nos partenaires ne nous aident pas et nous empêchent même d'avancer.

Je ne fais pas de l'incantation ; j'engage des réalisations. Je suis dans le concret et, d'ailleurs, pour terminer sur le caractère un peu absurde de la situation, j'ai reçu la semaine dernière une lettre de félicitation du Préfet pour les logements sociaux que nous avons réalisés depuis un an. Il applaudit des deux mains en disant : « Vous êtes formidables. Bravo ! ». Mais je lui ai rappelé qu'il y a un an, quand il nous a menacés de carence, ce qui, finalement, est arrivé, je lui avais dit que nous ferions ces logements sociaux. Là, ses services, pas lui, bien entendu, feignent de se féliciter que, grâce à la carence, ces logements sociaux ont, finalement, été construits. En réalité, ils étaient déjà prévus.

Nous sommes dans un ensemble absolument scandaleux et honteux d'hypocrisie généralisée sur le logement social. Je pense qu'il ne faut pas dire ce qui n'est pas la réalité. Nous sommes dans le concret et dans l'action.

Enfin, sur le nombre de demandeurs de logement social, permettez-moi de vous dire qu'il n'a aucune valeur. Pourquoi ? Parce que, désormais, la loi est ainsi, la totalité des demandeurs de logement social en France peut déposer, en théorie, une demande dans toutes les villes de France. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Nous avons donc 10 945 demandeurs HLM qui souhaitent intégrer La Garenne-Colombes, mais sur ces presque 11 000 demandes, 1 200 seulement sont celles de Garennois, donc 90 % ne le sont pas.

Nous sommes dans un système qui, artificiellement, augmente le nombre de demandeurs puisqu'il n'y a pas de limite. Vous pouvez demander un logement social n'importe où. Il est important de voir le nombre de demandes de vrais Garennois, c'est-à-dire de personnes qui habitent sur place et qui ont un attachement particulier à La Garenne, ce qui représente 10 % de l'ensemble.

Voilà mes chers collègues ce que j'avais à vous répondre sur ces questions de logement social et sur d'autres.

Je pense qu'il n'y a pas d'autre question. Je vous donne rendez-vous, non pas à la rentrée de septembre comme je l'avais prévu, il y a quelques jours, mais la semaine prochaine, jeudi à 21 heures. Vous recevrez la convocation demain ou après-demain, dans les 5 jours prévus. Vous êtes désormais informés.

Merci infiniment. À bientôt.

La séance est levée à 21 heures 13.